	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 avril 2026	N° 2026-152

Convocation du 17 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 24 avril 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, M. Gerald CARMONA, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Pierre HURMIC, M. Marc KLEINHENTZ, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSALT, M. Bruno NAULEVADE, M. Jeremy NICOL, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, M. David PENNETIER, M. Stéphane PFEIFFER, M. David POULAIN, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, M. Benoît RAUTUREAU, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Boubacar SECK, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Christine BOST, Mme Céline BOUTE, M. Eric CABRILLAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Jérôme PEScina, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme LAMBERT, M. Christophe DUPRAT, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Alexandra SIARRI, M. Michel POIGNONEC, Mme Catherine FABRE, M. Christian BAGATE, Mme Béatrice SABOURET, M. Eric POUILLIAT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Yohann GIACOMETTI, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Daphné ALATERNE, M. Jean-Charles ASTIER, M. Quentin BELAUBRE, Mme Claudine BICHET, Mme Ariane VAN GHELUE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Marie RECALDE, Mme Isabelle RAMI, Mme Valérie QUESADA, Mme Juliette PEREZ, Mme Pascale PAVONE, Mme Alexandra MARTIN, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Chantal CHABBAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Ariane ARY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Thierry MILLET à M. Christophe DUPRAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116641_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

	Conseil du 24 avril 2026	<i>Délibération</i>
	Direction Achat et Commande Publique	N° 2026-152

Commission de concession - Election - Décision - Autorisation

MADAME LA PRÉSIDENTE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2026/143 définit les conditions de dépôt des listes électorales en vue de la désignation des membres de la commission de concession.

Aux termes des dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette commission est composée de la Présidente / du Président ou son représentant, en application des dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses article L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la seule liste déposée dans les délais impartis,

DECIDE

Article 1 : à l'unanimité de ses membres, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de ne pas procéder au scrutin secret,

Article 2 : de désigner les élus suivants pour siéger à la commission de concession :

Titulaires : M. Jean-Marie TROUCHE, M. Marc KLEINHENTZ, Mme DAMET, M. Serge TOURNERIE et M. Olivier CAZAUX.

Suppléants : Mme Daphné ALATERNE, Mme Cécile DESJAMBES, M. Taner OZKOSAR, Mme Nathalie LACUEY et Mme Céline BOUTE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



033-243300316-20260424-lmc1116641_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

Abstention : Monsieur BOURLIEUX;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 avril 2026

<p>Par le/la secrétaire de séance,</p> <p>Pascale PAVONE Conseillère</p> 	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Thomas CAZENAVE Président</p> 
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116641_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026